

Image not found or type unknown



## Acquisition terrain non bâti

Par **Stan0**, le **28/11/2022** à **21:10**

Bonsoir

Je souhaiterais obtenir des renseignements svp. Ma défunte tante habitait jusqu'alors dans une maison en tôle sur un terrain qu'elle n'a jamais officialisé en démarche administrative comme étant le sien. C'est à dire pas d'achat du terrain, pas d'acte notarial. Elle n'a pas d'enfants. Ma mère souhaiterais faire des démarches pour acheter le terrain. Sur le relevé cadastral le terrain appartient à l'état. Cependant on nous dit que ce dernier reviendrait aux ayant-droits à savoir frère et sœur. Je voudrais savoir ce qui légalement vrai et si ma mère peut véritablement acheter le terrain pour elle. Le terrain est en Guadeloupe 971.

Bien cordialement

Stanley AMIREILLE